

SÉANCE DU BUDGET DU 14 DÉCEMBRE 2010

Procès-verbal de la séance du budget tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 14 décembre 2010, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénauld Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le Conseil au complet sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont aussi présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard
Le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance
La trésorière M^{me} Mona Dumouchel
La directrice générale de la CIT La Presqu'île M^{me} Manon Charest

10-12-1127 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance du budget du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 14 décembre 2010 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du budget 2011
3. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2011-2012-2013
4. Adoption / Règlement n^o 1611 / Règlement de taxation / Année 2011
5. Adoption / Règlement n^o 1612 / Règlement de tarification / Consommation de l'eau potable / Année 2011
6. Période de questions
7. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

10-12-1128 ADOPTION DU BUDGET 2011

ATTENDU que selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit préparer et adopter, avant le 31 décembre de chaque année, le budget de la Ville en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 où sont présentés des revenus de fonctionnement de cinquante millions deux cent quatre mille huit cent treize dollars (50 204 813 \$), des charges de cinquante-six millions sept cent soixante et onze mille vingt-six dollars (56 771 026 \$) ainsi que des charges et autres affectations aux fins fiscales, totalisant six millions cinq cent soixante-six mille deux cent treize dollars (6 566 213 \$);

De publier un document explicatif du budget au lieu de le distribuer à chacune des adresses du territoire de la Ville comme le permet l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

De transmettre, dans les soixante (60) prochains jours, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le budget adopté sur le formulaire fourni par le Ministère.

« ADOPTÉE »

10-12-1129 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2011-2012-2013

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le programme des dépenses d'immobilisations pour les années 2011-2012-2013 totalisant des dépenses de l'ordre de cent quatre-vingt-trois millions vingt-sept mille huit cents dollars (183 027 800 \$) réparties comme suit :

2011	77 930 800 \$
2012	47 157 000 \$
2013	57 940 000 \$

soit, par les présentes, adopté.

« ADOPTÉE »

10-12-1130 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1611 / RÈGLEMENT DE TAXATION / ANNÉE 2011

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement n° 1611 intitulé :

« Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2011 »,

soit et il est, par les présentes, adopté tel que lu;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

« ADOPTÉE »

10-12-1131 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1612 / RÈGLEMENT DE TARIFICATION / CONSOMMATION DE L'EAU POTABLE / ANNÉE 2011

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement n° 1612 intitulé :

« Règlement décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2011 »,

soit et il est, par les présentes, adopté tel que lu;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

« ADOPTÉE »

10-12-1132 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement aux points à l'ordre du jour.

10-12-1133 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 52 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier